

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 15 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quinze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoit MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Franck MATTON, Pierre GAY, Jean-Luc CANU, Gérard BLONDEL.

Absente excusée :

Madame Agnès VANCOLEN qui donne pouvoir à Madame Fanny LOURETTE.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire.

Monsieur Jean-Luc CANU fait une remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion concernant le chapitre sur la lutte contre le ruissellement: la construction de la Cité des Tisserands n'est pas la seule cause de l'inondation de la Rue de Frimousse.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire des différents budgets et comptes qui vont être étudiés lors de la présente réunion.

Monsieur Pierre GAY demande si la Commune est tenue de faire des économies par rapport à la baisse des dotations. Monsieur Le Maire confirme la baisse des dotations de l'Etat et précise qu'elles seront détaillées lors de la présentation du Budget Primitif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2015 de la Commune est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	528 934.20 Euros	397 296.74 Euros
INVESTISSEMENT	422 629.78 Euros	359 750.01Euros

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 131 637.46 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 62 879.77 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2015 sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	168 247.10 Euros
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2015	36 609.64 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	131 637.46 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 858.88 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2015	57 020.89 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	62 879.77 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) Recettes	131 637.46 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 Recettes	62 879.77 Euros

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2015 du service de l'eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	47 524.77 Euros	32 321.14 Euros
INVESTISSEMENT	136 580.90 Euros	59 066.90 Euros

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 15 203.63 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 77 514.00 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2015 sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 527.48 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2015	11 676.15 Euros

TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	15 203.63 Euros
EXCEDENT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE	95 537.68 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2015	18 023.68 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	77 514.00 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) Recettes	15 203.63 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 Recettes	77 514.00 Euros

Le Conseil Municipal remercie Monsieur le Maire pour la bonne gestion communale.

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2016 de la Commune est voté par chapitre à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	483 563.00 Euros	483 563.00 Euros
INVESTISSEMENT	471 200.00 Euros	471 200.00 Euros

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0

Monsieur le Maire souligne la date d'échéance des emprunts.

TAUX DES QUATRE TAXES :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les taux d'imposition communaux à l'identique de l'année précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes pour l'année 2016 à savoir :

TAXE D'HABITATION..... 19.61 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 20.40 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES 34.87 %

CFE 21.74 %

Monsieur Le Maire donne une comparaison avec les taux pratiqués à la Communauté de Communes « Entre mer et lin » et la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre.

TRAVAUX INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2016 de la Commune en section d'investissement :

TRAVAUX DU SDE
EXTENSION DU COLUMBARIUM
MISE EN SECURITE D'UNE PORTION DE LA PLACE DE LA LIBERATION
IERE PARTIE DES TRAVAUX POUR MISE EN CONFORMITE AVEC L'AD'AP

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2016 sont les suivantes :

S.I.V.O.S (jusqu'au 31 Aout 2016)	31 401.00 Euros
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS	7 500.00 Euros
COLLEGE DE SAINT VALERY EN CAUX	5 000.00 Euros
MISSION LOCALE	465.60 Euros
FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES	100.00 Euros
C.A.U.E	52.00 Euros
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT/EAU	300.00 Euros
A.R.E.H.N	80.00 Euros
C.T.S.N	150.00 Euros
TOTAL	45 048.60 Euros
PREVU AU BUDGET	76 960.00 Euros

Monsieur Thierry WYSS s'interroge sur l'adhésion au Syndicat des Bassins versants. Le syndicat affirme que les problèmes d'inondation que nous rencontrons ne sont pas de leur compétence.

SUBVENTIONS 2016

Monsieur Le Maire souligne que le montant des subventions par habitant est très élevé. Il donne une comparaison avec le Département, la région et au niveau national.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

	SOMME VERSEE EN 2015	SOMME VOTEE POUR L'ANNE 2016
JEUNESSE PONGISTE SOTTEVILLE-SUR-MER	1 500.00 Euros	1 500.00 Euros
ASSOCIATION ANCIENS COMBAT SOTTEVILLE SUR MER*	500.00 Euros	500.00 Euros
CLUB DE L'AMITIE SOTTEVILLE-SUR-MER*	1100.00 Euros	1100.00 Euros
COOPERATIVE SCOLAIRE SOTTEVILLE-SUR-MER (livres)	200.00 Euros	0.00 Euros
ASSOCIATION « LES LUCIOLES » SOTTEVILLE-SUR-MER*	13 000.00 Euros	13 000.00 Euros Subvention votée lors du C.M du 29/01/2016
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (A.B.C)*	8 000.00 Euros	8 000.00 Euros
LES AMIS DE BOURVIL*	150.00 Euros	150.00 Euros
F.N.A.C.A *	150.00 Euros	150.00 Euros
A LA DECOUVERTE DE NOS VILLAGES*	200.00 Euros	200.00 Euros
L'ASSIETTE ADMR FONTAINE-LE-DUN*	1 000.00 Euros	1 000.00 Euros
ENTRAIDE ALIMENTAIRE DU CANTON*	200.00 Euros	208.00 Euros
ATHLETIC CLUB VEULAIS*	200.00 Euros	200.00 Euros

ATHLETIC CLUB VEULAIS (TRAIL)*	300.00 Euros	300.00 Euros
POUR QUE VIVE LA CHAPELLE	250.00 Euros	250.00 Euros
ASSOCIATION MUSICALE CLE AMCB*	150.00 Euros	150.00 Euros
MOTO CLUB DE SOTTEVILLE-SUR-MER*	500.00 Euros	500.00 Euros
ALLIANCE ET CULTURE*	500.00 Euros	358.00 Euros
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX*	150.00 Euros	150.00 Euros
CLUB DES JEUNES DE LUNERAY*	250.00 Euros	0.00 Euros
VEULES PRATICK*	100.00 Euros	50.00 Euros
COMITE DES FETES DE SOTTEVILLE-SUR-MER	200.00 Euros	500.00 Euros
COOPERATIVE SCOLAIRE BLOSSEVILLE (classe de neige)*		1 050.00 Euros Subvention votée lors du C.M du 29/01/2016
COOPERATIVE SCOLAIRE SOTTEVILLE (Noel Voyage)	500.00 Euros	0.00 Euros
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG*	200.00 Euros	200.00 Euros
TOTAL	29 300.00 Euros	29 516.00 Euros

*Une demande de subvention a été reçue en mairie

PREVU AU BUDGET 2016 : 30 000 Euros

BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2016 du service de l'Eau et de l'Assainissement est voté par chapitre par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	33 494.00 Euros	33 494.00 Euros
INVESTISSEMENT	115 508.00 Euros	115 508.00 Euros

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0

TRAVAUX INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2016 du service de l'eau et de l'assainissement en section d'investissement :

MISE EN PLACE D'UN SURPRESSEUR

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur LIBERTY Jean-Michel, Architecte, avait été missionné par le Conseil Municipal pour une mission AD'AP des bâtiments communaux de la Commune.

Des constats d'accessibilité ont été établis pour chaque bâtiment recevant du public.

Monsieur le Maire détaille chaque constat avec les non-conformités, les préconisations et l'estimation des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déposer des Agendas groupés afin de répartir au mieux la charge budgétaire sur une période de trois ans.

Un premier groupe est constitué par :

- La salle « La Grange »
- La salle « La Bergerie »
- La Mairie
- La Boucherie
- La Bibliothèque

Un deuxième groupe est constitué par :

- L'Eglise
- Le Cimetière

En ce qui concerne la salle « La Grange », l'entrée se fait par une porte tiercée desservie par un trottoir dont le revêtement gravillonné est trop meuble pour permettre aux fauteuils roulants d'accéder à la salle. La salle sera donc déconseillée aux personnes à mobilité réduite.

Pour l'école, elle ne fait pas l'objet d'un dossier car celle-ci sera fermée à la rentrée prochaine. Une dérogation à la Préfecture concernant l'Ad'Ap va être demandée.

Monsieur le Maire est autorisé à présenter la demande de validation de l'Agenda auprès de la Préfecture.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

REORGANISATION DU SIVOS POUR LA RENTREE 2016

Monsieur Le Maire fait un bref compte-rendu des différentes réunions qui ont eu lieu concernant l'avenir de nos écoles rurales. Il rappelle la dernière décision prise à savoir : la fermeture des écoles du Bourg Dun (décision de l'Académie), de Sotteville et de Blossville pour un regroupement des classes sur la Commune de Veules-Les-Roses.

Après avoir discuté longuement, le Conseil Municipal a pris acte de la réorganisation du SIVOS pour la prochaine rentrée de septembre 2016. Il mandate Monsieur Le Maire afin d'obtenir un écrit de Monsieur Le Maire de Veules-Les-Roses formalisant les engagements pris par sa Commune pour les travaux qui seront effectués et pris en charge dans ses locaux scolaires.

Monsieur Franck MATTON s'interroge sur l'avenir des Lucioles suite à la fermeture de l'école de Sotteville.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transférer le matériel informatique et le tableau numérique de l'Ecole de Sotteville à l'Ecole de Veules suite à la nouvelle réorganisation de la rentrée prochaine.

CONTRAT LIRE SUR LA PLACE

Monsieur Le Maire propose de reconduire « Lire sur la Place » qui permet d'ouvrir la bibliothèque tous les après midi de l'été en direction des Sottevillais mais aussi des touristes. Cette année, la période choisie et la plus propice est du 14 juillet au 18 Aout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création, à compter du 14 juillet 2016, d'un emploi d'accueil du public à 18/35^{ème} et autorise Monsieur le Maire à signer un contrat à durée déterminée de 1 mois et quatre jours, pour le recrutement d'un agent non titulaire, dans les conditions énoncées .

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6413 du budget.

FONDS DE CONCOURS LOGEMENTS SODINEUF

Monsieur le Maire précise que la construction des 4 logements SODINEUF (Résidence des Gimblays) peut bénéficier d'un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes « Entre Mer et Lin ». Ce fonds peut s'élever à un montant maximum de 1 500.00€ par logement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

SIVOS

Monsieur Franck MATTON s'interroge sur l'avenir des 2 personnes employées par le SIVOS en contrat indéterminé. Ces questions seront posées au Syndicat qui les emploie.

BOUCHERIE

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne qu'une personne était intéressée pour reprendre la boucherie mais elle n'a pas donné suite. Monsieur le Maire précise qu'une autre candidature sérieuse s'est présentée. La personne souhaite démarrer au 15 juin 2016. Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire de rédiger un bail commercial. Le local à usage commercial mis à disposition comprend un magasin et un laboratoire.

D'autres pièces au rez-de-chaussée (wc, cuisine, séjour) et au premier étage (trois chambres et une salle de bains) sont mis à la disposition du commerçant pour son usage personnel. Il est spécifié que ces pièces ne sont pas louées au titre d'une habitation. Si toutefois, un changement d'affectation de ces pièces devait être réalisé, le présent bail sera renégozié. Par ailleurs, le matériel de boucherie sera mis à disposition. Un inventaire de celui-ci ainsi qu'un état des lieux sera effectué par un huissier avant l'entrée dans les locaux.

EPICERIE

Monsieur Le Maire souligne que lors de la réunion du 04 Mars, le Conseil Municipal l'avait mandaté pour faire des démarches auprès de l'agence en charge de la vente de l'épicerie. Monsieur Le Maire confirme le prix à 155 500 € auxquels il faut ajouter les frais de notaire. Il précise également que des travaux seront à prévoir pour un montant minimum de 30 000 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente et à faire les démarches auprès des banques pour contracter un emprunt de 150 000 €.

La séance est levée à 1 h 00